

PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

UN CHANTIER DE JEUNES C'EST QUOI ?

En France ou à l'étranger, en aménagement du territoire ou en archéologie, les chantiers sont ouverts à tous, avec un âge minimal variant de 14 à 18 ans et sans exigence de formation préalable.

Principe

Les chantiers de jeunes poursuivent tous le même objectif : faciliter les échanges entre jeunes d'origines différentes pour œuvrer ensemble à la restauration d'un lieu, à la protection de l'environnement ou pour venir en aide à des populations.

A quel âge ?

Les chantiers sont ouverts à tous, avec un âge minimal variant de 14 à 18 ans et sans exigence de formation préalable. Les « chantiers ados » sont organisés pour les mineurs, à partir de 14 ans en France et 16 ans dans quelques pays d'Europe. Toutefois, de nombreux chantiers sont ouverts seulement aux plus de 18 ans, c'est le cas des chantiers à l'étranger et archéologiques.

Où et quand se déroulent les chantiers ?

Où ?

Les chantiers de bénévoles se déroulent en France et dans plus de 90 pays sur les 5 continents. Pour certains pays, vous devez bien considérer les risques : les situations sociales, politiques ou sanitaires peuvent représenter des dangers sérieux que ni l'association organisatrice ni l'assurance souscrite ne couvrent.

Quand ?

La majorité des chantiers se déroulent en juillet ou en août. Certains sont ouverts les week-ends et pendant les vacances scolaires, ou en continu.

Combien de temps ?

Chantiers court terme.

Quel que soit le pays, un chantier réunit un groupe de bénévoles pour deux ou trois semaines. La durée hebdomadaire du travail est de 20 à 30 heures pour les adolescents, de 30 à 35 heures pour les adultes.

Chantier long terme

De nombreux projets de plus de trois mois sont proposés à des équipes de volontaires, envoyées sur des chantiers permanents.

Chantiers de fouilles archéologiques

Participer à des chantiers de fouilles est sans doute la meilleure manière de s'initier à l'archéologie. Cela permet d'appréhender la réalité du travail de terrain et d'apprendre les techniques de fouille, d'enregistrement et de traitement des données recueillies. La sous-direction de l'archéologie (SDA) en collaboration avec les services régionaux de

l'archéologie (SRA) établit et diffuse chaque année, la liste des chantiers archéologiques ouverts aux bénévoles sur le territoire national.

Cette liste est mise en ligne sur le site Internet du ministère de la Culture. <http://www.culture.gouv.fr/culture/fouilles/accueil.html>

Les candidats qui souhaitent participer à des chantiers de fouilles sur territoire étranger doivent quant à eux prendre contact avec le [ministère des Affaires Étrangères](#).

Plus d'information

<http://www.culture.gouv.fr/culture/fouilles/>

Avec quelle association ?

Un chantier de jeune est un moment qui associe un temps de travail et de loisirs, où les jeunes s'organisent eux-mêmes et participent aux tâches quotidiennes. Si des mineurs sont accueillis, le chantier est soumis à une législation stricte en ce qui concerne leur accueil et il doit être encadré par des personnes qualifiées ayant suivi une formation technique et pédagogique.

Vous retrouverez ces associations sur la [sitographie](#) établie par le CRI-BIJ.

Et le financement ?

Les jeunes participants aux chantiers sont bénévoles, et ne reçoivent ni indemnités ni rémunération, une modeste participation financière leur ait d'ailleurs demandée. Un chantier de jeune coûte en moyenne 100 euros par semaine en France, à l'étranger le coût est variable selon la nature, le lieu et la durée du chantier. Cette participation couvre la pension complète, l'assurance et l'adhésion à l'association ; le transport vers le chantier est à la charge du participant.

Attention aux arnaques

Si vous souhaitez partir à l'étranger avec une association française ou étrangère non agréée, renseignez-vous sur ses conditions, de travail, d'accueil et entourez-vous d'un maximum de garanties : contenu de la mission, couverture sociale, assurance rapatriement. Soyez très prudent, n'envoyez jamais d'argent. Ne payez vos frais qu'une fois sur place. L'association France volontaire peut vous aider pour contrôler le sérieux de l'association.

<https://www.france-volontaires.org/>

Tourisme humanitaire et "volontourisme", à éviter !

Dans l'industrie du tourisme, des sociétés reprennent le concept "humanitaire" et le transforment en attraction touristique avec des slogans comme « Voir et aider les pauvres ! Une aventure inoubliable ! ». Il n'est pas rare qu'un volontaire doive payer 700 à 2 000 euros, voyage non compris, pour 2 semaines de volontariat dans un pays en développement. Sur place, l'association reçoit au mieux 20 à 150 euros.

Mieux vaut donc choisir entre tourisme et humanitaire, et vous adresser à une agence de tourisme classique ou à une association ou une ONG agréée, ou dont vous pouvez vérifier le sérieux.

Sources

<http://www.cidj.com/>

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/>

<https://www.cidj.com/vie-quotidienne/citoyennete-volontariat/volontariat-attention-aux-arnaques>